

Les médicaments ? A bon escient !

En pharmacovigilance, tout effet indésirable peut avoir son importance
Parlez en !

semaine
de la **sécurité**
des **patients**

Pourquoi dois-je signaler
que j'ai eu un problème
médicamenteux ?

Pour améliorer votre
prise en charge et pour
mieux connaître
les médicaments



A qui
dois-je le dire ?

A votre médecin, votre
pharmacien ou directement
au Centre Régional de
Pharmacovigilance



Comment ?

Par téléphone ou fax,
par message électronique
en remplissant la fiche de
pharmacovigilance qui permet
la description de ce que
vous avez observé*.



Pour déclarer un effet indésirable à votre Centre Régional de Pharmacovigilance
Rendez-vous sur → signalement-sante.gouv.fr

Document proposé par le réseau français des Centres Régionaux de Pharmacovigilance, sur une idée du CRPV de Lille, avec
son aimable autorisation

